

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
مَجْلَدُ الدَّعْوَةِ الْإِسْلَامِيَّةِ
الْحَدِيثُ الْإِسْلَامِيُّ
الْحَدِيثُ الْإِسْلَامِيُّ
الْحَدِيثُ الْإِسْلَامِيُّ



OIC/CFM-38/2010/DAWA/RES

Original : Arabe

**RESOLUTIONS
SUR
LES ACTIVITES DE LA DAWA
ET LA REACTIVATION DU COMITE
DE COORDINATION DE L’ACTION ISLAMIQUE COMMUNE**

**ADOPTÉES PAR LA
38^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES**

SESSION « DE LA PAIX, DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT »

**ASTANA, REPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
26-28 RAJAB 1432 H
28-30 JUN 2011**

TABLE DE MATIERES

N°	SUJETS	PAGES
1	Résolution N° 1/38-DW Sur le Comité de coordination de l'Action islamique commune dans le domaine de la <i>Daawa</i>	1
2	Résolution N° 2/38-DW sur l'étude des défis multiformes auxquels est confrontée la Oummah islamique au cours du 21ème siècle	3
3	Résolution N° 3/38-DW sur les activités de la <i>Daawa</i> pour la tenue davantage de symposiums en vue de rectifier l'image de l'Islam et des musulmans dans le monde extérieur	5
4	Résolution N° 4/38-DW sur l'initiation des fidèles aux rites du pèlerinage et aux autres actions du culte	6

RESOLUTION N° 1/38-DW
SUR
LE COMITE DE COORDINATION DE L’ACTION ISLAMIQUE
COMMUNE DANS LE DOMAINE DE LA DAWA

La trente-huitième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la paix de la coopération et du développement), tenue à Astana, en République du Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432H (28-30 juin 2011),

Se référant aux principes et dispositions de la Charte de l’Organisation de la conférence islamique ;

Rappelant les résolutions adoptées par les différentes sessions du Sommet islamique et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, notamment la 10e session ordinaire et la 3^{ème} extraordinaire du Sommet islamique, tenue à La Mecque, les 5 et 6 Dhul Qaada 1426 H (les 6 et 7 décembre 2005) ;

Rappelant la Déclaration de Dakar, adoptée à sa 6^{ème} session par le Sommet islamique, qui stipule l’engagement des dirigeants de la Oummah islamique « à doter l’Organisation de la Conférence islamique des ressources requises pour soutenir et coordonner les efforts de l’appel islamique (*Daawa*) et à perfectionner les programmes d’enseignement et de formation, à diffuser les enseignements de l’Islam partout dans le monde, dans le cadre de la coopération entre les Etats et dans le respect de leur souveraineté, à consolider les valeurs islamiques... » ;

Prenant note de la résolution no. 32/21-C adoptée, à sa 21^{ème} session, par la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur la mise en place de la stratégie de la *Daawa* de façon compatible avec le document de la stratégie culturelle, entérinée par la 6^{ème} Conférence islamique au sommet ;

Rappelant la résolution n° 1/37-C de la 37e session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur les activités de la *Daawa* et la redynamisation du comité de coordination de l’action islamique commune dans le domaine de la *Daawa*, tenue à Douchanbe, en République du Tadjikistan, du 4 au 6jouda al-akhira 1431 H (18-20 mai 2010);

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur le sujet,

- 1. APPELLE** toutes les organisations islamiques et les institutions de la société civile des Etats membres à coopérer avec le Comité de coordination de l’Action islamique commune pour promouvoir la solidarité et conjuguer les efforts en vue de défendre les causes islamiques.
- 2. APPELLE** le Groupe de Travail, issu du Comité de coordination de l’action islamique commune dans le domaine de la *Daawa*, à poursuivre son action en vue d’explicitier le rôle des organisations et des institutions islamiques -intervenant dans

le domaine de la *Daawa* et du secours - dans la mise en œuvre du Programme d'action décennal.

3. **PRIE** les Etats membres d'œuvrer à la coordination des efforts dans le cadre de l'action islamique commune à travers les ministères responsables de l'action de la *Daawa* islamique dans les Etats membres, et ce dans le but de mettre en œuvre la stratégie de l'action islamique commune dans le domaine de la *Daawa*.
4. **EXPRIME** ses remerciements au centre de la *Daawa* islamique en Amérique latine pour avoir accueilli les travaux de la 17^{ème} session du Comité de coordination de l'action islamique commune dans le domaine de la *Daawa*.
5. **FAIT SES REMERCIEMENTS** à l'Association de l'appel islamique mondial sise à Tripoli pour avoir accueilli les travaux de la 3^{ème} réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer les programmes de mise en œuvre des questions et des thèmes mentionnés dans le Programme d'action décennal.
6. **EXPRIME** ses remerciements à l'Académie de rapprochement entre les écoles islamiques pour avoir offert d'abriter la 18^{ème} session du Comité de coordination dans la ville de Téhéran, en République islamique d'Iran.
7. **APPELLE** à l'élaboration d'une stratégie en vue de restreindre le désordre dans l'émission des fatwas et les prédications sectaires qui visent à semer la zizanie entre les musulmans et entre ces derniers et les autres.
8. **INSISTE** sur l'importance du dialogue dans le domaine de la *Daawa* comme base de communication et d'interaction.
9. **INSISTE** sur la nécessité de la mention du principe de modération comme étant le pilier de la prédication et sur la nécessité d'établir un plan pour traiter les phénomènes du fanatisme et de l'extrémisme.
10. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre cette question et de lui en faire rapport à sa 39^{ème} session.

RESOLUTION N°2/38-DW**SUR****L'ETUDE DES DEFIS MULTIFORMES AUXQUELS EST CONFRONTEE
LA OUMMAH ISLAMIQUE AU COURS DU 21EME SIECLE**

La trente-huitième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la paix de la coopération et du développement), tenue à Astana, en République du Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432H (28-30 juin 2011),

Se référant aux dispositions de la Charte de l'Organisation de la conférence islamique ;

Rappelant les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, et notamment la 10e session du Sommet islamique, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003 et la 11e session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Dakar en République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) qui « *demande au groupe d'experts chargé du suivi du parachèvement de l'étude des défis auxquels fait face la Oummah islamique au 21^{ème} siècle, d'oeuvrer davantage à relever ces défis, à faire barrage aux campagnes de dénigrement, à dissiper les malentendus et à présenter l'image véritable de l'Islam* »;

Rappelant les dispositions de la résolution n° 2/37-C de la 37^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères sur l'examen des multiples aspects des défis auxquels la Oummah se trouve confrontée au XXI^e siècle, tenue à Douchanbe, en République du Tadjikistan, du 4 au 6 jourmada al-akhira 1431 H (18-20 mai 2010);

Se référant à la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah al-Moukaramah, les 5 et 6 Dhul Qaada 1426 H (6 et 7 décembre 2005) ;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur le sujet,

1. **SOULIGNE** la nécessité pour le Groupe d'experts sur l'étude des défis auxquels fait face la Oummah islamique de poursuivre l'examen des voies et moyens de relever ces défis, tout en se faisant aider d'experts spécialisés dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'enseignement et de l'information, entre autres.
2. **RECOMMANDE** au Comité d'experts d'examiner un certain nombre de questions dont en premier celles de la mondialisation, du défi idéologique et psychologique ; ainsi que celles relatives à la modernité, à la laïcité, à la culture et à l'éducation.
3. **INVITE** le Comité à élargir le champ du discours portant sur la civilisation aux diverses couches de la Oummah islamique en les sensibilisant quant à leurs responsabilités face aux défis et à la nécessité de trouver les solutions possibles pouvant permettre à la Oummah islamique de jouer pleinement son rôle culturel.
4. **ADRESSE** ses remerciements aux institutions islamiques ayant abrité les travaux du Comité d'experts chargé de l'examen des défis auxquels est confrontée la Oummah au XXI^e siècle, et **INVITE** les autres institutions islamiques à organiser à leur tour des réunions dudit Comité en vue de concevoir une méthodologie afin de

relever ces défis dont le caractère changeant appelle une flexibilité et une prise de conscience permanentes.

5. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 39^{ème} session.

RESOLUTION N°3/38- DW**SUR****LES ACTIVITES DE LA DAWA POUR LA TENUE DE PLUS
DE SYMPOSIUMS EN VUE DE RECTIFIER L'IMAGE
DE L'ISLAM ET DES MUSULMANS DANS LE MONDE EXTERIEUR**

La trente-huitième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la paix de la coopération et du développement), tenue à Astana, en République du Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432H (28-30 juin 2011),

Se référant aux dispositions de la Charte de l'Organisation de la conférence islamique ;

Rappelant les différentes résolutions de la Conférence islamique au sommet, relatives aux activités de la *Daawa* et à la réactivation du Comité de coordination de l'action islamique commune, notamment la résolution n° 1/11-DW(IS) prise à sa 11e session tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) qui charge le Secrétaire général de l'OCI d'œuvrer pour la tenue de plus de colloques sur la *Daawa* et la culture islamiques.

Rappelant les dispositions la résolution n° 1/37-DW de la 37e session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur la tenue de plus de symposiums en vue de rectifier l'image de la civilisation musulmane dans le monde extérieur, tenue à Douchanbe, en République du Tadjikistan,, du 4 au 6 jomada al-akhira 1431 H (18-20 mai 2010);

Rappelant les résolutions islamiques concernant la tenue de plus colloques sur la

Daawa et la culture islamique, eu égard à l'impact positif des précédents colloques ayant contribué à corriger l'image de l'Islam et des musulmans et à la réfutation des allégations tendancieuses dirigées contre l'Islam et la civilisation musulmane ;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général,

1. **LANCE UN APPEL** en vue d'organiser d'autres symposiums sur la Culture et la *Daawa* islamiques pour clarifier l'image de l'islam et des musulmans au niveau du monde extérieur.
2. **ADRESSE** ses remerciements au Fonds de solidarité islamique, à la Banque islamique de développement, au ministère des Affaires islamiques, des waqfs, de la *Daawa* et de l'orientation religieuse du Royaume d'Arabie Saoudite, à l'Association Mondiale de la *Daawa* islamique à la Grande Jamahiriya, à la Fondation islamique internationale de bienfaisance à l'Etat du Koweït, au Forum mondial de la Jeunesse islamique sis à Riyad, ainsi qu'aux autres institutions islamiques pour leur précieuse contribution matérielle à la tenue des symposiums islamiques organisés par l'OCI.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 39^{ème} session.

RÉSOLUTION N°4/38-DW**SUR****L'INITIATION DES PELERINS AUX RITES DU PELERINAGE
ET AUX AUTRES ACTIONS DU CULTE**

La trente-huitième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la paix de la coopération et du développement), tenue à Astana, en République du Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432H (28-30 juin 2011),

Se référant aux dispositions de la Charte de l'Organisation de la conférence islamique ;

Rappelant les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et au niveau des Ministres des Affaires étrangères, notamment la 10e session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003 et la 11e session tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) ;

Rappelant les dispositions de la résolution n° 1/37-DW de la 37e session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur les activités de la *Daawa* pour initier les pèlerins aux rites du Pèlerinage avant leur arrivée sur les Lieux Saints pour l'accomplissement de leur devoir religieux, tenue à Douchanbe, en République du Tadjikistan,, du 4 au 6 jourmada al-akhira 1431 H (18-20 mai 2010);

Rappelant en outre les résolutions pertinentes des conférences islamiques ;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général,

1. **REMERCIÉ** le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et le Serviteur des deux Saintes Mosquées pour les efforts constructifs déployés pour encadrer les pèlerins des lieux saints et offrir les prestations des services et facilités nécessaires pour accueillir les pèlerins et leur permettre d'accomplir les rites du hadj et de la Oumrah toute l'année.
2. **INVITE** les centres culturels islamiques et les centres de la *Daawa* à initier les pèlerins aux actes du pèlerinage et aux autres actions du culte avant leur arrivée aux Lieux Saints de l'Islam.
3. **APPELLE** également l'Union internationale des Scouts musulmans, en sa qualité de responsable des associations des scouts ayant la responsabilité des programmes des scouts dans les Etats islamiques membres à organiser des sessions de formation pour la supervision de la sensibilisation des pèlerins avant leur arrivée sur les lieux sains pour accomplir leur rite ; **APPELLE** la Banque islamique de développement à voir dans quelle mesure elle pourrait apporter de l'aide à l'organisation de ces sessions de formation.
4. **ADRESSE** ses remerciements aux pays membres qui initient leurs pèlerins aux actes du pèlerinage avant leur arrivée aux Lieux Saints de l'Islam et **INVITE** les autres pays à faire de même en s'appuyant sur les autorités compétentes.

5. **INVITE** les Etats membres qui assurent l'initiation de leurs pèlerins aux rites du pèlerinage à informer le Secrétariat général des mesures qu'ils ont prises à cette fin pour lui permettre de les communiquer à tous les Etats membres en vue d'en tirer profit.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 39^{ème} session.